

14.02.2012 - 12:07 Uhr

Votation fédérale: Les cantons alpins protègent le lobby de la construction plutôt que le paysage /Réaction à la position de la Conférence des Gouvernements des Cantons Alpins

Montreux (ots) -

La Fondation Franz Weber prend acte avec tristesse que la Conférence des gouvernements des cantons alpins (CGCA) se rallie unilatéralement au lobby de la construction. L'initiative «Finissons-en avec les constructions envahissantes de résidences secondaires!» fait l'objet d'une tentative de dénigrement sur la base d'affirmations mensongères.

La Constitution fédérale prescrit l'utilisation économe du sol. Les cantons alpins ont violé ce mandat constitutionnel et autorisé le bétonnage excessif de vallées entières. En Haute-Engadine par exemple, cette funeste évolution n'a été corrigée que par une votation populaire. Les cantons alpins ont manqué une occasion de poser à temps les jalons d'un tourisme durable.

Il est d'autant plus choquant que ce soient précisément les responsables de cette misère qui partent à l'attaque de l'initiative populaire avec des affirmations mensongères. La CGCA argue ainsi de la menace de l'arrêt des constructions dans de nombreuses communes. La vérité est que l'initiative ne concerne que les résidences secondaires, pas la construction en général. La construction reste possible même dans les communes qui dépassent 20% de résidences secondaires, par exemple des logements pour la population locale ou des logements de vacances utilisés commercialement. La CGCA allègue que l'initiative n'encourage pas les «lits chauds» et qu'elle les entrave même. La vérité est que l'initiative vise uniquement les «lits froids». Les logements de vacances utilisés commercialement (les «lits chauds» donc) restent possibles et deviennent plus attractifs grâce à l'initiative. La CGCA mentionne également la loi révisée sur l'aménagement du territoire et ses propres règlements. La vérité est que la loi révisée sur l'aménagement du territoire contient de nombreux articles très malléables. Ce sont précisément les cantons alpins qui ont totalement failli dans le passé qui peuvent utiliser ces marges de manoeuvre pour construire de nouvelles résidences secondaires. L'initiative populaire par contre crée des règles claires pour tous: pas de construction de nouvelles résidences secondaires lorsqu'il y a déjà plus de 20% de logements «lits froids» dans la commune.

Contact:

Contact médias: Vera Weber, Directrice de campagne: 079 210 54 04, veraweber@ffw.ch

Fondation Franz Weber, Montreux, zweitwohnungsinitiative@ffw.ch, Tél: 021 964 24 24 ou 021 964 37 37, Fax 021 964 57 36

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019151/100712966 abgerufen werden.